

Etablissement Français du Sang  
Occitanie

## Sommaire

**L'Edito**  
(page 1)

**Résumé CSE**  
(pages 2 et 3)

**EAE**  
(page 3)

**"Collaborateur"  
VS  
"salarié"**  
(page 4)

**Vos représentants CFDT**  
(page 4)

**Nous contacter :**  
[cfdt.efs.occitanie@gmail.com](mailto:cfdt.efs.occitanie@gmail.com)

**Retrouvez-nous sur**  
[www.CFDT-EFS.fr](http://www.CFDT-EFS.fr)



## L'EDITO

Adeline CANAVELLI et Williams VALENTIN  
Délégués Syndicaux Régionaux

Notre lettre d'information évolue avec cette **nouvelle présentation graphique** mais la ligne éditoriale restera toujours la même : **vous informer en toute indépendance de la Direction et sans ambiguïté sur l'EFS, votre travail et vos droits !** Une information plus claire avec des liens vous permettant d'aller plus loin sur certains sujets et ceci sans censure et surtout **sans auto-censure car à la CFDT nous sommes les représentants de tous les personnels et pas les porte-voix de la Direction !**

Vous trouverez dans cette lettre d'information, le point de vue de la CFDT sur le CSE du 7 mars 2024 et un article concernant la campagne des EAE.

**La CFDT reste toujours disponible pour toutes questions concernant vos conditions de travail et vos droits. N'hésitez pas à nous contacter par mail à [cfdt.efs.occitanie@gmail.com](mailto:cfdt.efs.occitanie@gmail.com) (réponse en moins de 48 heures ouvrées !).**

**C'est ça le service CFDT auprès des salariés !**



## Revalorisation salariale

**L'augmentation de tous les salariés de 10 points devrait être effective sur la paye du mois de mars (versée le 27 mars 2024).**

## Prime remplacement inopinée

**Beaucoup de questions :** quels services sont concernés ? Quels métiers ? Qui va appeler ? Qui va être appelé ? Selon quels critères ? Comment et par qui vont être conservées les coordonnées du personnel ? .... **La CFDT alerte depuis longtemps la Direction Nationale sur cette fausse bonne idée qui risque de générer beaucoup de problèmes et de jalousies !**



## Les dates à retenir

- Date de remise des plannings pour la Période 3 : vendredi 29 mars 2024.
- CSE le 4 avril 2024.
- Vacances de Printemps : du samedi 6 au dimanche 20 avril 2024.
- Salaire versé le 27 mars et le 26 avril 2024.



# RÉSUMÉ CSE MARS 2024 Point de vue CFDT !

Chaque mois, la Direction convoque le CSE pour une réunion plénière. Vous trouverez ci-dessous les points les plus importants et les positions de la CFDT lors du CSE du 7 mars 2024.

## “Plan Plasma” ou pas “Plan Plasma” ?

Par une déclaration, la CFDT a souhaité revenir sur le “Plan Plasma”. Pour la Direction, il n’y a pas de “Plan Plasma”, mais une “communication maladroite” !

**La CFDT restera vigilante sur les conditions de travail des personnels de collecte et en particulier celui des Maisons de Don et des IDE en “poste plasma” !**



**Lire la déclaration CFDT : « Plan Plasma » ou pas « Plan Plasma » ? : lien**



## Budget régional 2024



### L'autre réalité, la vision budgétaire ...

Alors qu'au budget 2023, il était prévu 721,5 ETP, c'est 709,5 ETP qui ont été utilisés soit 12 ETP en moins pour notre établissement régional. En 2024, c'est 708,5 ETP (donc 1 ETP de moins en 2024 par rapport à 2023) !

**Peut-on demander plus aux salariés avec moins de moyens humains !**

Les établissements publics doivent “verdier” leur parc automobile. L'EFS-Occitanie va se doter de véhicules électriques mais aucun budget n'est fléché pour des bornes de recharge ! **L'argent sera trouvé au détriment d'autres dépenses (report de petits travaux, de réparations de matériel, ... et d'actions pour améliorer votre quotidien au travail !!!).**

## Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels

Pour la CFDT, des mesures simples et peu coûteuses permettraient de prévenir les Risques Psycho-Sociaux (RPS).

La CFDT s'inquiète de l'organisation de travail qui prévoit un ou une IDE pour 4 machines de plasmaphérèse sur certains sites, générant stress, fatigue et même démissions multiples. Pour la CFDT, des solutions peu onéreuses pourraient être trouvées, avec de la bonne volonté, afin de rendre les cadences de prélèvements de plasma plus supportables pour le personnel de l'EFS Occitanie.

La CFDT souligne également qu'il y a un sujet sur le travail de nuit, pour les personnels d'IH/Délivrance alternant jours/nuits, qui manifestent de plus en plus de difficultés à se remettre des nuits de garde réalisées. 5 cas de cancers du sein ont été reconnus maladies professionnelles en France. Ces victoires résultent de l'engagement de militantes CFDT des champs de la santé et des transports. Le lien entre cancer du sein et travail de nuit a en effet été relevé par plusieurs études au cours des dernières années.



**Ce Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail affiche malheureusement de grosses lacunes. Bien qu'un travail de fond soit effectivement visible, en lien avec les révisions réalisées du DUERP, il reste cependant incomplet, ne permettant pas aux élus CFDT de donner ici un avis favorable.**

**Lire la déclaration CFDT sur le PAPRIACT : lien**

## Travaux Thérapie Cellulaire Toulouse

Des travaux sont prévus pour modifier certaines zones du service de Thérapie Cellulaire : la zone de réception/expédition, une salle blanche et les sas d'accès du personnel aux salles blanches.

La CFDT a donné un avis favorable car l'ensemble de l'équipe (managers et techniciennes du laboratoire) a été associé à ce projet !

## ENTRETIENS ANNUELS D'ÉVALUATION (EAE)

**Date limite : 30 juin 2024.**

Suite à la diffusion par mail de la lettre de cadrage fin janvier, la campagne des EAE a démarré dans notre région le 12 février et s'étendra jusqu'au 30 juin 2024. **Cette campagne sera cette année entièrement digitalisée grâce à l'outil Talentsoft.**

Ce nouveau dispositif ne change rien au contenu de votre EAE. Il se déroulera toujours avec votre Responsable hiérarchique et demandera un temps de préparation en amont. La CFDT vous rappelle que le temps dédié à la préparation de cet entretien est considéré comme du temps de travail, par conséquent, celui-ci doit être planifié. Cela ne doit pas se faire au détour d'une paillasse, entre deux analyses, aux yeux de tout un chacun.

En effet, le dispositif d'entretien annuel d'évaluation permet au salarié de faire le point avec son responsable sur l'année écoulée. C'est un moment d'échange privilégié qui n'exclut pas d'interpeller sa hiérarchie à d'autres moments dans l'année si cela s'avère nécessaire. Cet entretien permet aussi de clarifier les objectifs de l'année à venir en termes de travail à réaliser, de progression dans un parcours de carrière et de compétences.

Pendant l'entretien, les informations demandées par l'employeur doivent avoir un lien direct avec l'évaluation des aptitudes professionnelles du salarié. Aucune information relative à la vie privée du collaborateur ne doit être abordée. Cela implique de ne pas interroger le salarié sur des sujets tels que sa vie personnelle. Lors de l'évaluation d'un représentant du personnel, les fonctions et postions syndicales du salarié ne doivent en aucun cas interférer dans le déroulement de l'entretien et lui porter un quelconque préjudice.

Les échanges qui ont lieu lors de cet EAE doivent rester confidentiels. Vous devez pouvoir accéder au compte-rendu intégral de votre entretien.

POUR QUE L'ENTRETIEN NE SOIT PAS UN RENDEZ-VOUS MANQUÉ



Vous ne pouvez pas refuser de vous soumettre à l'entretien annuel d'évaluation, mais vous pouvez refuser de le signer si le contenu ou la retranscription des échanges ne vous convient pas.

En cas de refus de signature, la validité du compte-rendu n'est pas remise en cause. Cependant, l'absence de signature du collaborateur diminue la portée du compte-rendu qui aura une force probante moindre devant le Conseil des prud'hommes en cas de contentieux. Vous pouvez également saisir votre N+2 afin de refaire votre EAE en présence de votre Responsable hiérarchique direct. La CFDT vous rappelle que vous pouvez également contester votre entretien d'évaluation, pour cela il faut saisir le Conseil de Prud'hommes.

L'employeur peut se servir des résultats de l'évaluation de son salarié pour prendre certaines décisions.

Ces décisions peuvent être une augmentation de salaire, une évolution professionnelle (promotion par exemple), mais également une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement. Attention toutefois, toute sanction disciplinaire doit faire l'objet d'une convocation par lettre recommandée à un entretien préalable à sanction disciplinaire durant lequel vous pouvez vous faire assister d'un représentant du personnel.

En revanche, vous ne pouvez pas être assisté par un représentant du personnel pendant votre EAE mais vos élus CFDT sont disponibles pour vous apporter des conseils sur la préparation et le déroulement de cet entretien.

# “COLLABORATEUR”

Pour la loi, nous sommes des “salariés” !

Ce nouveau mot est utilisé depuis quelques années par les Directions régionales et nationale, et pas qu'à l'EFS. **Tous les mots ont un sens !**

« **Collaborateur** » plutôt que « **salarié** ». **Que porte le terme de « salarié » pour qu'on lui préfère celui de « collaborateur » désormais ?**

« ... ce qui est véhiculé par le terme de « salarié », c'est le concept de subordination que la Cour de Cassation a défini depuis 1996 comme « l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements du subordonné ».

... le lien de subordination du salarié à son employeur est inscrit dans le contrat de travail.

Dans une pratique modernisée du management, cette relation de subordination fait tache, si l'on peut dire.

... En réalité, il s'agit donc de faire sauter l'idée même de subordination, au profit de la collaboration qui est censée se faire de plein gré. En pratique, c'est un concept que l'on retrouve notamment dans la rhétorique de l'entreprise libérée où l'on considère chacun comme son propre manager. C'est encore une manière de masquer ou d'invisibiliser ce lien de subordination.

(Peut-on) envisager une relation de travail dénuée de subordination ?

Ma seule position, en tant que sociologue, c'est de dire que le salariat présente d'énormes avantages car c'est une forme de mise au travail collective. Le salariat, ce sont des droits, des garanties ainsi qu'une forme de protection. Et c'est très important ». Extrait de l'article Rue89, juin 2018, Henri ROUILLIER.

**La Cfdt vous rappelle qu'à l'EFS vous avez signé un contrat de travail CDI, CDD, vous êtes donc un salarié !**

Dans un prochain numéro, nous reviendrons sur les salariés de droit privé (nous EFS), les salariés de droit public (les CDI de l'hôpital, oui ça existe !) et les agents de l'Etat (fonctionnaires et contractuels). Des statuts différents et des obligations différentes en terme d'obligation de service public !



## VOS REPRÉSENTANTS Cfdt EN OCCITANIE

<b>Toulouse</b> Adeline CANAVELLI IH-délivrance Benjamin ROCHE IH-délivrance Caroline DRUILHE Collectes Pénélope NORMAND Préparation des PSL	<b>Nîmes</b> Emilie GANDIOL Collectes Williams VALENTIN IH-délivrance
<b>Toulouse</b> Cahors Rodez Mende Alès Nîmes	<b>Montpellier</b> Axelle ACRAMEL Collectes Geoffroy MASSE-POUILLEY IH-délivrance Glawdys KLAPKA IH-délivrance Rémi BUISSET Qualification Biologique des Dons Stéphanie PAYET Qualification Biologique des Dons
<b>Tarbes</b> Marie-Pierre PITON IH-délivrance	<b>Sète</b> Benoît FERRER IH-délivrance
<b>Carcassonne</b> Florian BOYER IH-délivrance	<b>Perpignan</b> Caroline CARMIGNANI IH-délivrance

### LA Cfdt, PÉPINIÈRE DE JEUNES TALENTS !



**Cfdt:** **TOUJOURS 1<sup>er</sup> SYNDICAT à l'EFS-Occitanie**  
ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG  
PREMIERS GRÂCE À VOUS, ENGAGÉS AVEC VOUS

